

# COMPTE RENDU

## ASSEMBLEE GENERALE

9 avril 2022

Ce millésime 2022 de l'Assemblée Générale de la Fédération des Chasseurs des Pyrénées-Orientales (FDC66) a, pour le plaisir de toutes et tous, renoué avec la tradition. Ainsi, le théâtre « Lavigne » sur la Commune de Peyrestortes a accueilli le samedi 9 avril 2022 plus de 300 personnes. A ce sujet, le Président SANSON a remercié vivement Monsieur le Maire, Alain DARIO, et l'ensemble des services techniques et administratifs de la commune pour le prêt de la salle et l'engagement logistique mis à disposition.

117 ACCA, 14 AICA, 12 chasses gardées étaient présentes ou représentées.

- Etaient également présents, Monsieur le Sénateur Jean SOL,
- Monsieur le Député Alain PEREA, Président du groupe chasse à l'Assemblée Nationale,
- Madame la Députée Catherine PUJOL,
- Monsieur Julien BARAILLE, Conseiller Régional, représentant Madame Carole DELGA, Présidente
- Monsieur Michel GARCIA, Conseiller Départemental, représentant Hermeline MALHERBE, Présidente,
- Le Colonel Arnaud GOUGARD, Chef du Groupement Départemental de Gendarmerie
- Madame Fabienne BONET, Présidente de la Chambre d'Agriculture,
- Monsieur Josep CABANES, Président de la Fédération Andorrane de Chasse,
- Monsieur José VERGNES, Président du Comité Départemental de la randonnée
- Maître CHAZEL Huissier
- Monsieur Jean Louis CASSIGNOL, Ingénieur ONF
- Madame la Présidente et Messieurs les Présidents des associations de chasse spécialisées et Associations partenaires,

Philippe Kern, journaliste, assurait le tempo de cette Assemblée Générale.

Avant de procéder aux obligations statutaires de l'évènement (*Rapport Moral et d'activité, analyse financière par l'expert-comptable et le Commissaire aux comptes, budget prévisionnel*) comme le veut la tradition le Président a procédé à la remise des médailles. ([cliquer ici pour visualiser la séquence](#))

Trophée	Médailles d'or	Médaille d'argent	Médailles de bronze
<p><b>Raymond VERNET</b> Administrateur FDC66 du secteur de Perpignan</p>	<p>Alain CAPDEVIELLE Alain REVOL Roger SIRE ACCA Espira de l'Agly Jean CALS ACCA Millas Henri SENTENAC Éric NIVET Administrateurs FDC66 Christian LEBECQ Louvétier</p>	<p>Jacques BOURNIOLE ACCA Bélesta</p>	<p>Jean-Raoul PAYRE André BILLE ACCA Caudiès de Fenouillèdes  Michel FUSTER Jean PUIGVERT Patrick ROMUALD ACCA Espira de l'Agly  Patrick BASTIEN ACCA de Fillols</p>

A l'issue de cette « reconnaissance » due aux différents récipiendaires Monsieur Le Maire de Peyrestortes s'est félicité du choix de sa commune pour l'organisation de l'Assemblée Générale de la Fédération des Chasseurs et a vivement salué l'action des chasseurs en faveur de l'Environnement ([cliquer ici pour visualiser la séquence](#)) L'allocution de Monsieur le Président d'ACCA - excusé par Monsieur le Maire - pris par ses obligations professionnelles ayant été supprimée, l'ordre du jour appelle à la lecture du Compte rendu d'activité.

### **Rapport d'activité du Président**

*(Selon les différentes phases de ce rapport les membres du Conseil d'Administration interviennent, interrogés par Philippe Kern (PK), pour compléter le sujet traité. De même, des vidéo spécifiques aux thématiques évoquées agrémentent ce rapport d'activité)*

Mesdames, Messieurs, Chers Amis Chasseurs,

Je suis particulièrement heureux que nous soyons rassemblés ce matin.

Après 2 années d'assemblée générale virtuelle, nous retrouver enfin réunis tous ensemble me fait chaud au cœur.

Une nouvelle fois, je vais vous présenter le compte rendu de l'activité de votre Fédération pour la saison cynégétique 2021/2022. Cette saison n'a pas dérogé à la règle.

Elle a été, en même temps, extrêmement riche, variée, animée et passionnée ... mais aussi, à de nombreux égards, éprouvante.

Enrichissante et passionnante par la diversité et la densité des dossiers traités ... et des rencontres qui s'y rattachent.

Eprouvante car tout va toujours plus vite, tout se complique !

La charge de travail augmente au fur et à mesure des lois, des décrets, des arrêtés et des turpitudes de certains (j'y reviendrai).

Pour commencer je veux évoquer les conséquences directes de la loi de juillet 2019 et de son décret d'application de décembre 2019, qui a confié aux Fédérations de nouvelles missions de service public : La Gestion des ACCA et la Gestion des notifications individuelles des plans de chasse.

Cette loi a nécessité une refonte de notre organisation interne mise en œuvre par notre Directeur.

Parallèlement nous avons dû nous accorder avec les services de la DDTM pour planifier le transfert de leurs archives à la Fédération.

S'est ajouté à ces considérations administratives la période de pandémie qui nous a obligés à gérer comme vous le savez d'autres problèmes.

Bref !! Depuis maintenant une année le service tourne à plein régime avec Jérôme BLANIC et Fanny ALFARE.

Ils sont à votre service et vous les savez très disponibles et compétents.

Cela représente annuellement 1 emploi et demi équivalent temps plein.

Je le répète, nous assurons là des missions de service public.

Nous devons appliquer comme il se doit les principes qui s'y rattachent, en l'occurrence l'égalité de traitement et la neutralité entre nos adhérents.

Faire différemment, vous le savez, n'est pas dans mes principes et cela constituerait même une faute grave et un déni de responsabilité.

D'ailleurs, en matière de responsabilité je veux insister sur celles qui sont les vôtres au titre de détenteurs de droits de chasse.

Sans faire offense à qui que ce soit, vous n'êtes pas Présidents ou dirigeants du club bouliste local ou du club de belote ou de tarot !

J'insiste lourdement sur le fait que vous êtes liés à des règles strictes issues de lois, de décrets et d'arrêtés !

A ce titre, comme moi, vous devez non seulement les appliquer mais **LES FAIRE** appliquer.

Je parlais tout à l'heure de turpitudes. Nous y sommes !

- Si la réglementation et les statuts étaient correctement appliqués,
- Si les échéances en matière de retour de documents étaient respectées,
- Si les informations transmises au travers de nos newsletters étaient régulièrement lues ...

**Que de quiproquos, d'incompréhensions, de litiges seraient évités !  
Que de temps perdu en palabres !**

Si j'ajoute à cela les obstacles aux modes de chasse, et l'ostracisme envers les chasseurs de petit gibier... Nous n'avons plus besoin de nos opposants pour jeter de l'huile sur le feu !

**NOUS SOMMES NOS MEILLEURS ENNEMIS !**

Turpitudes encore ! À ce jour 8 structures ne sont pas encore à jour administrativement et ce, malgré les nombreuses relances.

Leurs dirigeants n'ont pas mesuré la portée de leur responsabilité en cas d'incident, d'accident ou de simple contentieux administratif.

Je l'ai dit lors des réunions de secteur, après une dernière injonction par courrier, je demanderai leur mise sous tutelle à Monsieur le Préfet.

Idem pour les plans de Chasse !

Vous le savez, la Fédération gère désormais l'instruction complète des demandes et attributions de plan de chasse.

Cette mission est exécutée en plusieurs étapes :

- L'évaluation des effectifs des espèces concernées,
- Le traitement et l'analyse des demandes
- La concertation avec les Unités de gestion
- La proposition de mini/maxi en CDCFS
- Les propositions d'attributions à la commission spécialisée (Chambre d'Agriculture, Délégation Régionale de la Propriété Forestière, Association Départementale des Communes Forestières, ONF et la Fédération Départementale des Chasseurs),
- Enfin, la prise de décisions d'attributions individuelles.

Nous avons tenu les délais et tous les détenteurs ont pu bénéficier de leur plan de chasse triennal.

Ainsi ce ne sont pas moins de 251 décisions d'attribution que nous avons délivrées.

**J'insiste !** Le plan de chasse triennal est construit, pour une large part, sur la confiance entre le monde de la chasse et les services de l'Etat.

**Il n'est possible que si chacun remplit ses obligations.**

Alors, je dois le dire, et j'espère que ce sera la dernière fois. Il a été **encore** relevé un manque de rigueur de la part de certains détenteurs de plans de chasse dans le retour des déclarations de prélèvements.

Ces situations sont difficilement justifiables face notamment à nos détracteurs et nos opposants qui siègent en CDCFS.

Elles pourraient même remettre en question le principe du plan de chasse triennal ! Je ne peux accepter que le laxisme de certains mette en péril l'engagement et le sérieux de la majorité.

C'est inadmissible ! Que les choses soient claires ! À l'avenir je vous engage à faire preuve d'une extrême rigueur dans ce domaine.

Je sais, et je suis bien conscient, je l'ai dit en préambule, tout se complexifie.

C'est pourquoi nous avons mis à la disposition des détenteurs de droit de chasse des outils dématérialisés pour simplifier ces procédures.

Je sais aussi que cette dématérialisation, cette numérisation n'est peut-être pas à la portée de tous. C'est vrai, Je le conçois tout à fait !

Pour vous accompagner dans ces évolutions, nous avons programmés des sessions de formation sur les « outils » informatiques développés par notre administrateur Fernand RULL.

Question de PK à Fernand RULL sur le thème abordé ci-dessus ([cliquer ici pour visualiser la séquence](#))

*Fernand RULL « Nous sommes obligés d'utiliser de plus en plus de documents dématérialisés. Nous allons organiser des formations spécifiques au numérique pour aider les structures cynégétiques à franchir le pas »*

Merci pour tout Fernand ! Nombreux sont ceux dans cette salle qui bénéficient déjà de ta bienveillance, de ta compétence et de ta disponibilité !

Puisque nous avons abordé ce sujet de la formation venons-en à la **formation continue des chasseurs**. Elle est indispensable.

Ces deux dernières années, la crise sanitaire a empêché les rassemblements en présentiel et a contraint à l'annulation de la plupart des formations prévues.

Nous avons pu cependant organiser, depuis juillet dernier, 1 formation de piégeurs et 2 sur l'examen initial du gibier.

Fort heureusement, la formation permis de chasser n'a pas été impactée bien que les règles sanitaires aient sérieusement compliqué les sessions.

Fabien DURAND, notre formateur, a fait face avec sérieux et patience à tous ces aléas.

Question de PK à Philippe SOLES sur le thème abordé ci-dessus ([cliquer ici pour visualiser la séquence](#))

*Philippe SOLES « Il y a encore trop d'absentéisme à la formation au permis de chasser. 1/3 des places sont « gaspillées ». Ce n'est plus possible !... Toutes les prochaines sessions sont complètes. Il y en aura de nouvelles à partir de septembre prochain »*

Merci Philippe pour ton engagement.

Vous avez là un exemple édifiant des difficultés créées stupidement et auxquelles nous devons faire face au quotidien ! C'est d'autant plus désolant que nous bénéficions de l'attractivité d'une richesse faunistique exceptionnelle, depuis la mer jusqu'à la montagne.

Une lueur d'espoir éclaire en effet l'avenir.

Cette saison nous arrêtons de perdre des adhérents pour atteindre une quasi stabilité.

Je voudrais sur cette note d'espoir m'adresser non pas à Monsieur JORDA, Président de l'Association des Maires représenté par Daniel BAUX auprès duquel je sais très bien que je prêche un convaincu, mais à son Directeur, Monsieur CALLAREC.

Tout d'abord je tiens à saluer votre présence qui démontre tout l'intérêt que votre structure porte à notre activité de nature.

J'y suis d'autant plus sensible car, es-qualité je connais le fonctionnement des Directeurs n'est-ce pas (*se tournant vers Gilles TIBIE*). Vous saurez user de vos compétences et de votre entregent pour faire remonter à vos instances l'intérêt à œuvrer en commun sur plusieurs sujets avec la Fédération.

Ouvrer en commun, co-construire des solutions, c'est bien ce qui a prévalu dans notre démarche de gestion des déchets secs de la Chasse depuis plusieurs années.

La gestion des déchets étant une compétence des intercommunalités j'ai intensifié cette saison les rencontres – accompagné des administrateurs des secteurs concernés - avec les élus et services techniques de ces collectivités.

L'objectif est de trouver des accords techniques pour concrétiser des sites d'implantation de fosses à déchets et des accords financiers pour aider à la couverture des coûts. Plusieurs dossiers sont à l'étude pour cette démarche de développement durable.

Relance de PK au Président sur le sujet sensible du partage de la Nature

Tout à fait, je m'en suis entretenu récemment, en compagnie de Daniel BAUX, avec Madame Hermeline MALHERBE la Présidente du Conseil Départemental.

Je lui ai rappelé que tous les usagers et gestionnaires de la nature ont des droits et des devoirs, contrairement aux affirmations des anti-chasse candidats à la présidentielle, qui eux se limitent aux droits sans les devoirs.

J'ai fait, récemment, ce même rappel aux représentants de la communauté de commune « Pyrénées / Cerdagne » et je le martèlerai lors des futures réunions sur les conflits d'usages.

Question de PK à Daniel BAUX sur le thème abordé ci-dessus ([cliquer ici pour visualiser la séquence](#))

*Daniel BAUX « Sur Canigó Grand Site, il y a plus de 100 points d'accueil d'activités de pleine nature et 5000 km de randonnée. Nous voulons que ces sentiers soient labellisés pour une meilleure transparence des responsabilités que chacun engage en les empruntant. Nous travaillons aussi pour que les sentiers utilisés par les chasseurs, pour les battues, soient bien identifiés. Les randonneurs seront ainsi bien informés. Je note que sur notre département nous n'avons pas de souci particulier avec les randonneurs »*

Merci Daniel, ta position de Maire, de Président des Communes Forestières, d' élu sur la structure « Canigó Grand Site » te permettent de faire passer les messages quand cela est nécessaire. C'est important.

Sur ce dossier, Ni vous, Ni moi, ni le Conseil d'administration, ni l'ensemble des chasseurs ne pourront être efficaces sans l'aide des élus.

Les Maires bien sûr, mais aussi et surtout le Conseil Départemental, je sais mon ami Michel GARCIA y être très attentif et à une dimension extra-départementale le Conseil Régional d'Occitanie. Carole DELGA, avec qui j'étais jeudi, a évoqué, d'ailleurs, le sujet.

Monsieur BARAILLÉ, Conseiller Régional, je sais, depuis notre récente entrevue, que ce point vous a très favorablement interpellé. Cela me paraît être **LE** prochain dossier d'envergure que la Région Politique et la Région cynégétique pourraient porter en commun. Je suis persuadé que mon ami Max ALLIES qui siège à vos côtés dans l'hémicycle y sera favorable.

Soyez assuré de mon engagement et de mon aide.

J'en viens maintenant sur un point de ce Compte Rendu qui me tient particulièrement à cœur. Celui de la Biodiversité.

Oui je sais, ce terme est mis à toute les sauces ! Je suis aussi conscient que l'actualité Géopolitique risque de faire rebattre les cartes dans ce domaine... N'est-ce pas Fabienne !!

Mais ne devons-nous pas trouver un juste milieu ?

N'oubliez pas que nous sommes une association reconnue et agréée au titre de la Protection de l'Environnement.

D'ailleurs la FNC a lancé depuis quelques jours un film de 30 secondes pour célébrer l'action positive des chasseurs pour la biodiversité, au cœur des écosystèmes. Un film qui est diffusé à la Télévision sur la TNT, le câble, et les réseaux sociaux. Plus de 1000 passages sont prévus. Mais regardez plutôt en [cliquant ici](#).

Ici dans les Pyrénées-Orientales, notre action pour notre Biodiversité a toujours été à l'avant-garde et largement reconnue.

À ce titre, nous nous sommes encore impliqués tout au long de cette année dans les démarches de diagnostics de territoires avec les étudiants de l'IUT mais aussi dans les politiques incluant les composantes agriculture et paysage telles que les PAEN, les CIAF et autres Atlas de Biodiversité Communale.

Je dois vous avouer que jusqu'à présent je ne percevais pas les effets de notre engagement et j'en étais très déçu.

Mais cent fois sur le métier remettant l'ouvrage je m'aperçois que nos préceptes sont repris et font maintenant école.

L'école justement ! Cette implication pour la protection de notre biodiversité et de nos espaces sauvages nous amène naturellement à parler d'éducation...

14 journées ont été consacrées, avec l'aide des ACCA locales, à la sensibilisation de la biodiversité avec les classes des écoles d'Elne, Latour Bas Elne, Salses, Corneilla del Vercol...

Pour la septième année consécutive nous avons été sollicités pour accompagner les étudiants en licence GADER et présenter des projets d'aménagement du territoire en faveur de la Biodiversité.

Je veux associer à ces succès Olivier GALAUP très impliqué sur ces thèmes et avec lequel nous travaillons sur la sortie prochaine d'un fascicule sur la biodiversité.

Je suis très fier de pouvoir annoncer que toutes ces actions reçoivent les louanges et les remerciements des professionnels de l'enseignement.

BIODIVERSITÉ encore et toujours. ...

Pas celle des salons et des officines pseudo-écologistes vous l'avez bien compris...

Je veux parler de l'action de terrain, concrète et efficace... et en la matière, nous avons touché le Grall , si je puis m'exprimer ainsi...

Je veux vous parler du dossier « **zone humide de la Sagne d'Opoul** ».

Un dossier emblématique de l'action de la fédération pour lequel nous avons été désignés gestionnaires par le Conservatoire du Littoral.

C'est une Première en France !

Nathalie GILABERTE et Benjamin CALMON se sont largement engagés dans ce challenge sous l'œil attentif de notre Administrateur Charles NAVARRO, et je les en remercie vivement. Mais trêve de discours regardons ensemble de quoi il s'agit.

Question de PK à Charles NAVARRO sur le thème abordé ci-dessus ([cliquer ici pour visualiser la séquence](#))

*Charles NAVARRO « Aujourd'hui on est à l'aboutissement de près de 30 ans de travaux. Cela a demandé énormément d'investissement. C'est un exemple symbolique de ce que font les chasseurs sur le terrain »*

Merci Charles pour ton engagement passionné et sans faille.

Je vous le disais en préambule, ces deux années de disette fraternelle et conviviale nous ont frustrés. Aussi, je vous remercie de prolonger quelques minutes votre attention, tant les sujets sont vastes et variés.

Je voudrais à présent aborder **la filière venaison** et avant tout, présenter aux adhérents de la charte venaison du secteur des Fenouillèdes mes regrets et ceux du Conseil d'Administration pour le retard pris dans l'aménagement de la nouvelle Chambre Froide.

De nombreux aléas ne nous ont pas permis de finaliser cette infrastructure pour l'ouverture de la saison de dépôt de venaison.

Heureusement, les Etablissements GUASCH, un Grand Merci à BERNARD, se sont, comme à l'accoutumée mis en 4 pour mettre à notre disposition des moyens logistiques, à la veille des fêtes, pour pallier à cette carence.

Je vous le rappelle, nous avons été une des premières Fédérations en France (excepté celles d'Alsace et Lorraine ou cela est institutionnalisé) à mettre en œuvre cette plateforme et ce malgré de fortes oppositions dans nos rangs.

Aujourd'hui, c'est un tel succès que la FNC nous a sollicités pour le tournage d'un film avec l'équipe des « Bons vivants GUEULETON » dont la finalité est de développer cette filière.

Relance de PK au Président sur le sujet des espèces et toutes les sections qui s'y rattachent.

Nous sommes là dans ce qui constitue notre cœur de métier.

Cette saison, deux dossiers portant sur deux espèces sensibles : la Perdrix grise et la Caille des Blés ont fait l'objet de financement au titre de l'éco-contribution.

Je vous rappelle que ces fonds de l'éco-contribution sont gérés conjointement par la Fédération Nationale des Chasseurs et l'Office Français de la Biodiversité.

Pour en avoir discuté avec Monsieur ARSENTO, je sais que le service départemental de l'OFB est consulté sur ce type de dossiers. Je profite de cette occasion pour remercier Monsieur ARSENTO et son équipe pour l'intérêt porté à nos demandes.

Nos « amis », toujours les mêmes, attaquent régulièrement les arrêtés d'ouverture de la chasse de ces espèces.

Les contentieux qui en découlent réclament la présentation en défense de mémoires finement argumentés tant au niveau technique que scientifique.

À l'avenir notre salut ne vaudra que par nos connaissances et nos arguments véritablement étayés.

Lancement du film « Caille des blés » et Question de PK à François GARRABE sur le thème des Galliformes ([cliquer ici pour visualiser la séquence](#))

*François GARRABE « En ce qui concerne la caille, cette année il y a des oiseaux bagués qui ont été repris qui nous donnent des informations sur les déplacements. Cela veut dire que le travail qui a été fait est important. En ce qui concerne la gestion de ces espèces, à l'avenir nous serons plus rigoureux envers les chasseurs qui ne font pas remonter les informations de terrain »*

Je remercie Cyril AGNES bien secondé par notre Chargé de Mission Valentin BONIFACE. Tous deux se sont engagés dans cette démarche, en partenariat avec l'ONF, l'OFB, les Réserves Naturelles et les ACCA du massif.

Merci François. Ton aide m'est précieuse dans ce dossier très complexe

Relance de PK au Président sur le partenariat avec l'OFB et l'étude sur le lièvre ibérique ([cliquer ici pour visualiser le film de ce partenariat](#))

Je vous le disais précédemment ce genre d'étude nous permettra à l'avenir de nous défendre et d'apporter des arguments contradictoires à nos détracteurs.

Difficile, en matière d'espèces d'être exhaustif mais je ne peux pas passer sous silence l'aspect sanitaire.

Nous travaillons sur ces sujets en étroite relation avec les services de la Direction Départementale de Protection des Populations et le réseau SAGIR, réseau de surveillance des maladies de la Faune.

Question de PK à Philippe ROQUES sur le thème abordé ci-dessus ([cliquer ici pour visualiser la séquence](#))

*Philippe ROQUES « Il faut toujours faire cuire la viande de sanglier à cœur c'est-à-dire une cuisson longue. La congélation ne tue pas le parasite. Salaison et carpaccio sont à proscrire. Une large information va être diffusée par la fédération »*

Merci Philippe de ces éclairages.

Je dois vous rappeler qu'à la fin de l'été et durant l'automne 2021 nous avons fait analyser 112 prélèvements de langues de sangliers suite à une contamination de deux chasseurs par la trichinellose en bas Vallespir.

À ces 112 prélèvements se sont ajoutées 66 carcasses issues de la filière venaison.

Toutes les analyses se sont avérées négatives.

Nous pensions très sincèrement faire lever l'arrêté Préfectoral nous imposant de faire réaliser ces analyses.

C'était sans compter sur l'absurdité de quelques illuminés, adeptes du crudivorisme, qui ont fait consommer du sanglier cru à des quidams dont 22 ont été contaminés.

L'enquête est en cours et nous nous réservons le droit de porter plainte contre ces irresponsables.

Relance de PK au Président

« *Nous ne pouvons échapper encore à la thématique dégâts* »

Hélas non ... mais nous le verrons tout à l'heure dans la partie financière, je veux me montrer prudent et raisonnablement satisfait.

Je vous rappelle que l'Assemblée Générale extraordinaire de février 2020 a défini la stratégie d'indemnisation en privilégiant une gestion globale et solidaire la CTSD et en intégrant une gestion locale au travers de la CTRD.

Cette dernière permet de mettre l'accent sur les secteurs les plus problématiques au niveau des superficies détruites.

L'objectif étant de mettre les responsables des territoires concernés devant leurs responsabilités et les inciter à mettre en place le plus rapidement possible des actions pour limiter les dégâts. **Les résultats sont là !**

Les secteurs sensibles de l'année dernière ont été en partie apurés. Cela est le fait d'une prise de conscience collective que je ne peux que saluer.

Bien sûr, là encore, il reste des incorrigibles et des indéliçats.

Les incorrigibles chez les chasseurs et les indéliçats chez les agriculteurs !

Chez les incorrigibles certains préfèrent payer les dégâts que de tuer trop de sangliers.!

**Ce discours-là, je ne veux plus l'entendre !**

Il est totalement irresponsable et irrespectueux vis-à-vis des chasseurs et des territoires qui se sont engagés dans une démarche de forte régulation.

Je le dis et le redis la situation était à la limite de l'implosion ! Heureusement que la majorité d'entre vous avez pris ce sujet à bras le corps ! Merci !!!

Quant à la très faible proportion de territoires jouant aux apprentis sorciers avec le sanglier je veux leur dire que je n'hésiterai pas à faire appel aux lieutenants de l'ouvèterie pour pallier à leur irresponsabilité.

Les indécis quant à eux prennent la Fédération, **VOUS PRENNENT**, pour des tiroirs-caisses, établissent des déclarations fantaisistes ou tardives et refusent de se protéger. Soyez assurés que nous sommes vigilants.

Notre avocat, Maître PEREZ-COUFFE, Conseil de la FDC, me rappelle systématiquement, dans tous les dossiers de dégâts, la chose suivante : Quand quelqu'un se fait cambrioler une fois ou deux fois, il se protège, c'est naturel. Lorsqu'on a des dégâts 10 ans sur la même parcelle et que l'on ne fait rien pour se protéger, on peut s'interroger.

Je vous rassure, depuis que nous faisons appliquer la Charte co-signée avec la Chambre d'Agriculture, ces agissements sont à la marge.

Relance de PK sur le sujet des dégâts et question à Michel SALVAT sur le travail de la Commission en charge de ce dossier ([cliquer ici pour visualiser la séquence](#))  
*Michel SALVAT « Nous savons tous qu'il est important de faire baisser très fortement la facture dégâts. Pour atteindre ce but, nous avons deux appareils de gestion : les prélèvements et la gestion rigoureuse des dossiers »*

Merci Michel pour ce lourd et fastidieux suivi.

Je voudrais associer à ces résultats encourageants Claire FERRER en charge du difficile dossier d'étude des indemnités.

Elle a pris au pied levé la suite de Christine GALAUP et s'est rapidement adaptée à ses nouvelles fonctions dont elle s'acquitte parfaitement.

Elle forme un duo performant avec Christian BERNARD qui de son côté œuvre sur le terrain dans un rôle de médiateur et de conseil.

Je ne peux pas clore ce dossier sans souligner l'engagement et l'important travail réalisé par le corps de louveterie. Je le dis sans faux fuyant heureusement Madame, Messieurs les louvetiers que vous intervenez avec succès dans la régulation des Sangliers.

**Sans votre action la note aurait été EXHORBITANTE je le redis EXHORBITANTE**

Relance de PK au Président  
*« Président je vous propose de regarder un film pour introduire le sujet des armes et de la nouvelle disposition du SIA. Vous avez dû vous adapter à cette nouvelle disposition, informer et même accompagner ceux d'entre vous qui le souhaitent dans cette démarche de déclaration des armes. » ([cliquer ici pour visualiser le film](#))*

Je remercie mon Conseil d'administration de m'avoir une fois de plus, suivi dans cette démarche d'accompagnement de nos adhérents.

Je veux aussi remercier Fanny ALFARE. Ainsi je vais citer les mots de l'un d'entre vous ici présent (il se reconnaîtra n'est-ce pas Jean Pierre) qui a salué récemment sa disponibilité et sa compétence qui mérite le respect. Merci Fanny.

Relance de PK au Président  
*« Nous terminons avec un sujet essentiel : la sécurité et un dossier important : la formation décennale ! Elle a démarré ? »*

Oui, enfin ! Après quelques bugs du logiciel National et les difficultés de se retrouver pour les raisons sanitaires, le Conseil d'Administration a validé la programmation de ces séances de formation décennales.

Je le rappelle : ces séances de formation sont programmées de façon décentralisée sur le département. Là aussi il a fallu s'organiser en conséquence.

Relance de PK

« *Regardons un aperçu de cette organisation avec un film tourné dans les locaux de la Fédération qui fait partie d'un des nombreux lieux du département où se passent ces formations* »

Question de PK à Laurent BAUDET sur le thème de la sécurité. ([cliquer ici pour visualiser la séquence](#))

Laurent BAUDET « *400 personnes ont été formées. Il faudra passer 800 personnes par an pour que tous les chasseurs catalans puissent suivre cette formation dans les 10 ans. Les sessions sont décentralisées sur plusieurs sites du département. Inscrivez-vous sur notre site internet ou contactez la fédération* »

Je tiens à remercier Aurore VALLES, que nous avons vu dans le film. Elle est chargée plus globalement du secrétariat des différentes formations et fait, elle aussi, preuve de beaucoup de patience eu égard à certaines indécidables de candidats.

Aurore, supplée également dans la partie comptabilité Laura JIMENEZ en congé parental.

Relance de PK « *Je crois que nous arrivons à l'épilogue de ce CR d'Activité Président* »

Presque en effet !

Ce rapport d'activité, témoigne de la force et du dynamisme de la chasse dans notre département.

Un dynamisme que nous impulsions tous ensemble depuis de très nombreuses années et dont vous êtes les premiers ambassadeurs.

Les résultats sont là, et si tout est perfectible, nous allons nous y employer.

Cependant, je dois avoir l'humilité et la reconnaissance de dire qu'heureusement nous avons des alliés pour nous aider et nous accompagner dans ces missions qui se multiplient de façon exponentielle.

Merci au Conseil Départemental et à sa Présidente, Hermeline MALHERBE, pour l'écoute et la compréhension dont elle a su faire preuve lors de nos dernières rencontres.

Je veux dire, une fois de plus solennellement, que nous avons le soutien de l'Assemblée Départementale et l'engagement de la Présidente, en personne, à nos côtés.

Les décisions de la commission permanente du 31 mars dernier en sont la preuve.

L'attitude de certains technocrates aurait pu mettre à mal les relations tissées de longue date entre mon prédécesseur et ami, Alain ESCLOPE et le regretté Christian BOURQUIN.

C'était sans compter sur la vigilance et la pugnacité de Michel GARCIA avec lequel je me suis régulièrement entretenu, parfois à des heures indues, pour faire avancer les dossiers. Ton humilité dut-elle en souffrir, Cher Michel, au nom du monde cynégétique Catalan, reçois toute ma reconnaissance.

Le Conseil Régional et sa Présidente Carole DELGA sont également toujours à nos côtés au travers des financements de plusieurs dossiers.

La Présence de Monsieur BARAILLÉ atteste bien sûr de cet engagement.

Et ce n'est pas l'entrevue que la Présidente de Région a accordée aux présidents de Fédérations de Chasse et de Pêche d'Occitanie qui va altérer mon analyse. J'en veux pour preuve les engagements pris par la Présidente de Région en faveur de la Chasse (mais aussi de la pêche) et pour en témoigner en totale transparence j'ai relevé deux de ses phrases :

**« Quand j'entends certains dire qu'il faut arrêter la chasse ... cela me fait bondir »**

**« Nous continuerons non seulement sur le même soutien financier mais aussi sur la promotion des valeurs et du mode de vie rural ».**

On ne peut être plus clair !

Monsieur BARAILLÉ, je sais que vous contribuez, avec Max ALIES, à ce travail de fond, aux côtés de la Présidente, en faveur de la Chasse en Occitanie NOUS Y SOMMES TRES SENSIBLES.

Enfin je me dois de remercier les services de l'Etat.

De la DDTM à l'OFB, en passant par les services de la DDPP et ceux de la réglementation et des polices administratives avec lesquels je suis très heureux d'entretenir les meilleures relations.

Dois-je vous le rappeler, l'Etat adopte le principe de neutralité vis-à-vis de ses interlocuteurs.

À nous de continuer de lui démontrer le sérieux de nos travaux et de nos argumentaires pour continuer à bénéficier d'une écoute attentive et objective.

Les Administrateurs, le Directeur, les Personnels et moi-même nous y sommes employés tout au long de cet exercice.

Je vous remercie de votre écoute.

## PARTIE FINANCIERE

### BILAN/COMPTE DE RESULTAT – CABINET IN EXTENSO COMMISSARIAT AUX COMPTES – FIDUCIAIRE DU ROUSSILLON BUDGET – JOSE SOLA TRESORIER

[\(cliquer ici pour visualiser la séquence\)](#)

## **BILAN/COMPTE DE RESULTAT PAR LE CABINET IN EXTENSO**

Monsieur ORIOL et Madame Anne-Charlotte BEDOS présentent et commentent conjointement cette partie financière en s'appuyant sur un PowerPoint très détaillé.

### **Chiffre d'Affaire de l'année en %.**

Les principales ressources de la Fédération de la chasse sont principalement réparties dans :

- 1 Les recettes statutaires = validation des permis de chasse et les adhésions : 39%
- 2 Les recettes appelées bracelets qui représentent les plans de chasse : 16 %
- 3 Les subventions hors éco contribution : 10% ; on ne tient pas compte de l'éco contribution car son impact est neutre dans les comptes de la fédération
- 4 Nous voyons aussi ici apparaître la mise en place pour la 1<sup>ère</sup> fois de la contribution territoriale de solidarité départementale (47€ par chasseur).

Pour rappel, la réforme de la chasse de Juillet 2019, a apporté deux grands changements.

Le 1<sup>er</sup> : la comptabilité est consolidée en un seul bilan, et non séparée en dégâts et général. Le bilan 06/2020 était un bilan de transition avant la mise en place de la contribution territoriale de solidarité départementale (47€ par chasseur) instaurée pour palier l'indemnisation et la prévention des dégâts de grands gibiers.

Cette contribution territoriale remplace le fonds de péréquation, versé annuellement par la Fédération Nationale de la Chasse à chaque fédération, pour l'indemnisation des dégâts causés par le grand gibier sur les cultures agricoles. Elle prend aussi en compte la baisse du prix du permis de chasser, dont une partie des ressources servait à indemniser ces dommages. Cette contribution sert à financer l'indemnisation des dégâts des grands gibiers sur les cultures, la prévention (achat de clôtures électriques) et la gestion administrative des dossiers.

### **Evolution du Chiffre d'Affaire**

Baisse des recettes statutaires de 2% contre 4% l'année dernière, cela représente la diminution du nombre de chasseurs sur le territoire, qui a quand même baissé sur l'année

Hausse des plans de chasse,

Baisse des subventions, liée au décalage de la réalisation des dossiers, une grande partie finie sur 2022, on aura donc une hausse au prochain bilan

### **Charges de la Fédération en %**

On peut constater que les principales charges de la fédé sont représentées par Les frais de personnel, les frais de fonctionnement de la fédé (loyers/assurances/honoraires)

Et pour finir, les dégâts pour atteindre cette année 14%, mais en baisse par rapport à N-1

### **Evolution de la trésorerie**

Les placements financiers sont relativement stables, un remboursement a eu lieu sur l'année qui est venu augmenter l'argent disponible.

Cette année la tréso a été améliorée du fait de la baisse des dégâts par rapport à N-1, des économies faites via moins de déplacements, pas d'ag sur l'exo 2021...

### **Résultat d'exercice comptable de la Fédération au 30 juin 2021**

Cette année comme l'avait présagé le Président Sanson lors de la dernière AG, le bilan sort en bénéfice de 115K€ (arrondi). Contre une perte de 37K€ l'an passé.

### **En résumé**

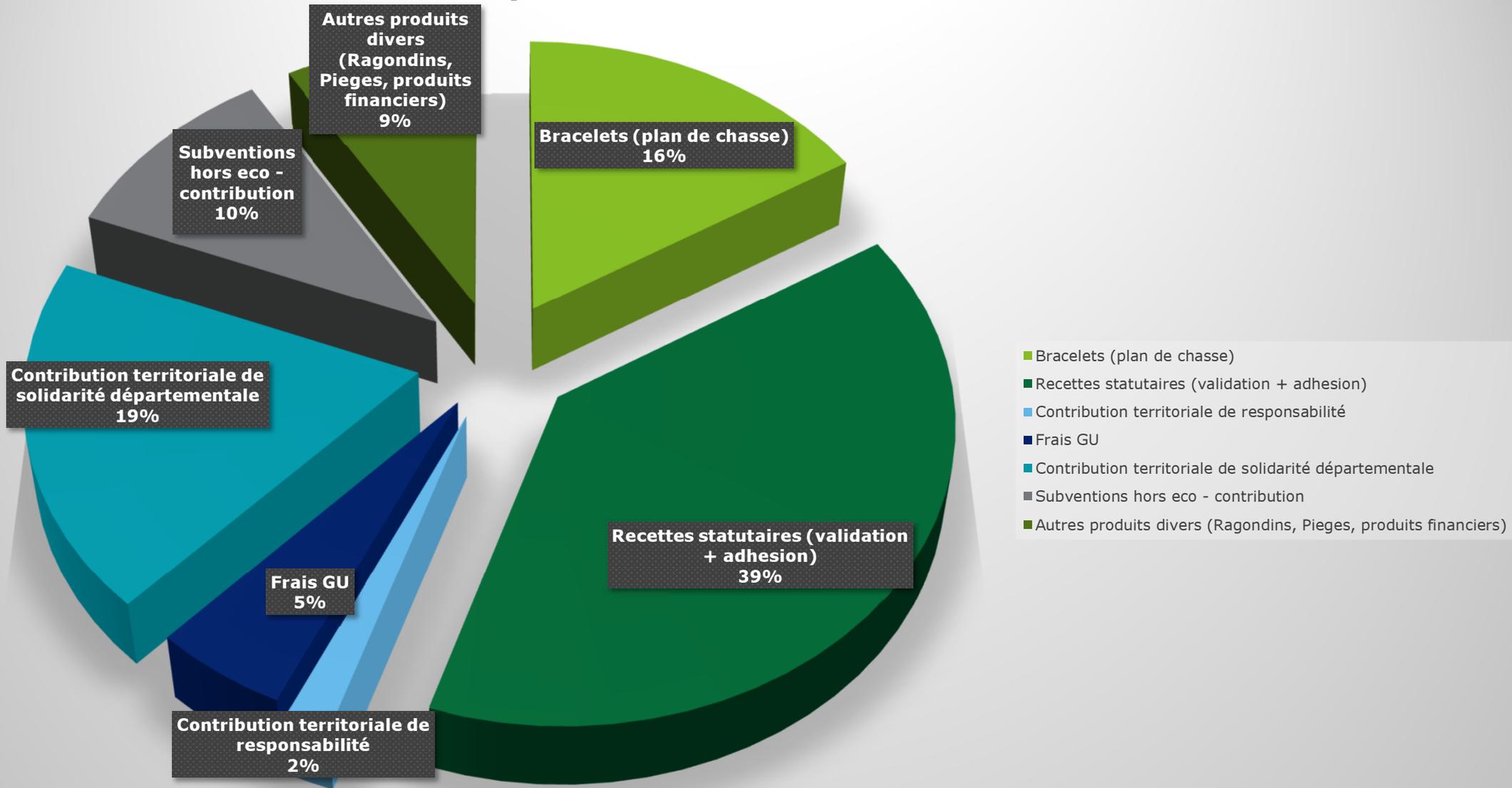
La Fédération est donc constituée de 13 salariés. La trésorerie de la fédé est de 1999 K€ et ses fonds propres de 2 230 K€

Et son bénéfice 2021 est de 115K€

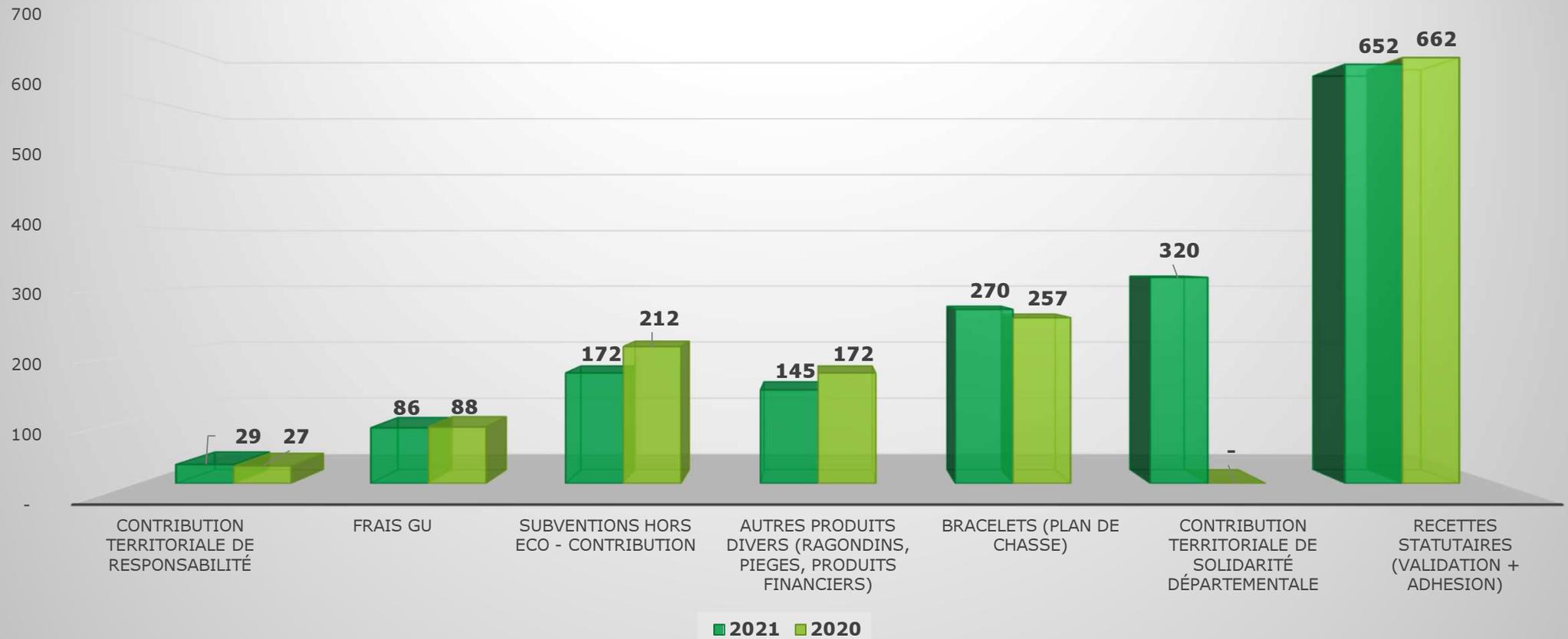
# In Extenso

## Chiffre d'affaires de la Fédération

## Répartition du chiffre d'affaires de la fédération des chasseurs



## Evolution du CA EN k€



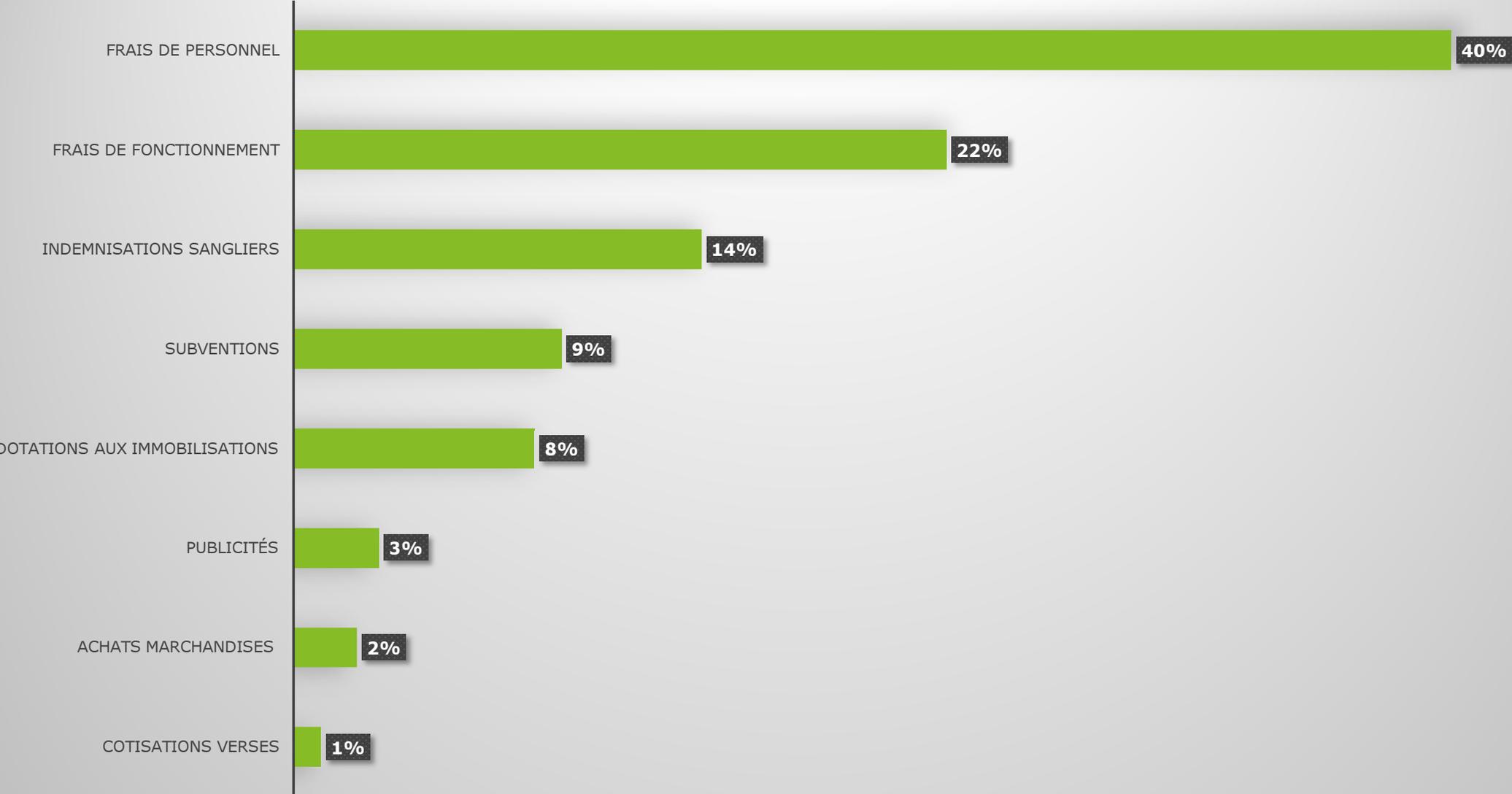
## CHIFFRE D'AFFAIRE DE LA FEDERATION DES CHASSEURS

# In Extenso

## Charges de la Fédération

# Répartition des charges de la FEDERATION DES CHASSEURS

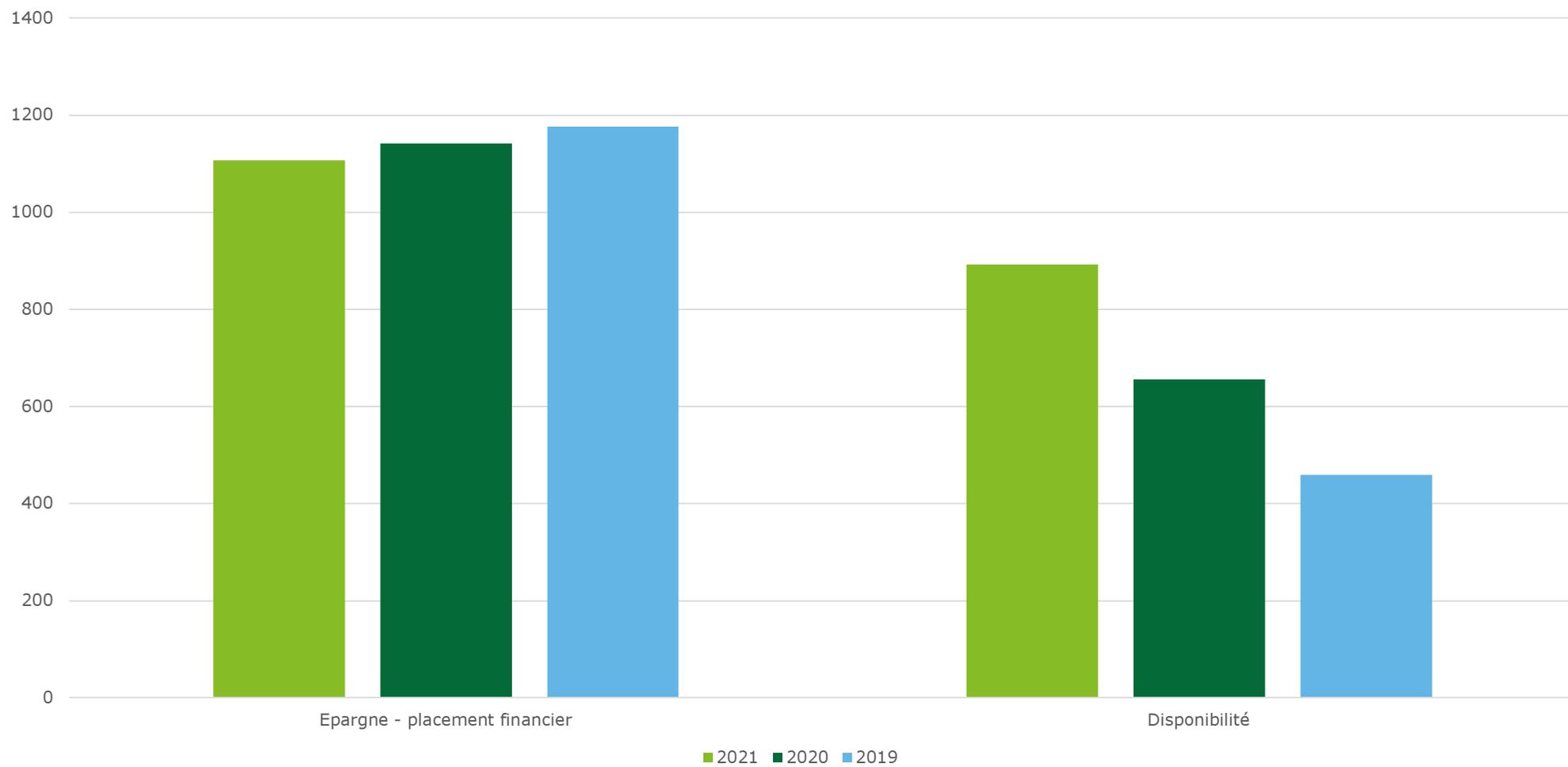
■ 2021



**In Extenso**

# Evolution de la Trésorerie

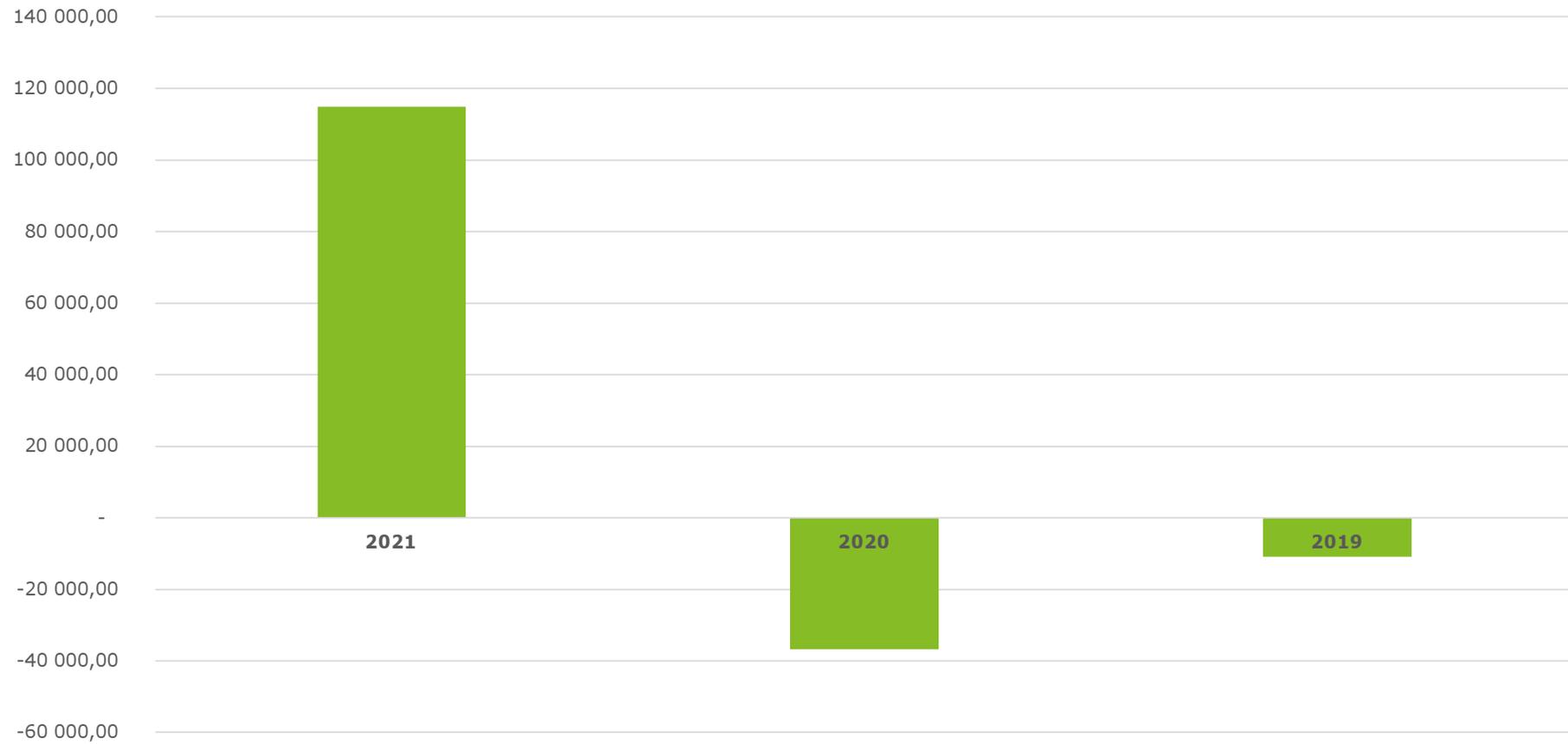
## Evolution de la trésorerie



**In Extenso**

# Résultat d'exercice comptable de la Fédération au 30/06/2021

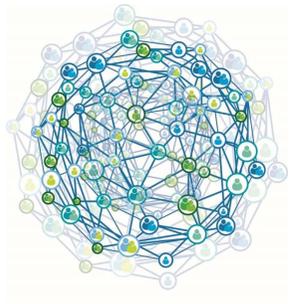
## Résultat comptable



# In Extenso

# En Résumé

# In Extenso



## Votre association en quelques chiffres



## **CERTIFICATION DES COMPTES PAR MONSIEUR DIDIER PUIGSARBE** **COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Monsieur PUIGSARBE indique que les missions du Commissaire aux Comptes consistent à analyser les procédures internes et d'établir les risques éventuels de la Fédération. Ces contrôles ont été effectués et le Commissaire aux comptes indique qu'il n'a été relevé aucun problème.

En matière de perception des produits et de paiement des charges, Monsieur PUIGSARBE indique que les contrôles ont démontré que tout était en règle dans ce domaine.

Au niveau du bilan, Monsieur le Commissaire aux compte indique qu'au niveau du bilan la continuité d'exploitation et la solvabilité de la Fédération ont été également contrôlées. Sur ce point il constate que les capitaux propres et la trésorerie étant (sic) « des plus convenables »

Ainsi, Monsieur PUIGSARBE certifie que - conformément à la mission confiée par le Conseil d'Administration de la Fédération - l'audit effectué par son cabinet relatif à l'exercice 2020/2021 permet de certifier que :

- *« Les comptes annuels 2020/2021 de la Fédération sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière du patrimoine de l'association »*

Immeuble « Europa »  
3 rue Henri Becquerel  
66330 CABESTANY

Tél. : 04 68 50 89 02

Fax : 04 68 50 89 03

contact@fiduroussillon.fr

## **FEDERATION DES CHASSEURS DES P.O**

Siège social : 47, Avenue Jean GIRAUDOUX  
66101 PERPIGNAN CEDEX

---

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

### **SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos au 30/06/2021

**FEDERATION DES CHASSEURS DES P.O**

Siège social : 47, Avenue Jean GIRAUDOUX

66101 PERPIGNAN CEDEX

---

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**SUR LES COMPTES ANNUELS**

*Exercice clos au 30/06/2021*

Aux Membres,

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fédération relatifs à l'exercice clos le 30/06/2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fédération à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du (des) commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01 juillet 2020 à la date d'émission de notre rapport.

**Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 1 de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de la méthode comptable, selon l'application du règlement ANC 2018-06.

**Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à

distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.  
Informations données dans le rapport moral et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fédération à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fédération ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

### **Responsabilités du (des) commissaire(s) aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fédération.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Fédération à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à CABESTANY, le 21 Mars 2022

Le Commissaire aux comptes  
**DIDIER PUIGSARBE**



## **ASSO FEDERATION DES CHASSEURS DES PO**

Comptes annuels  
Bilan au 30/06/2021

AVENUE JEAN GIRAUDOUX  
66100 PERPIGNAN  
**SIRET : 77616003800035**

**In Extenso Roussillon**  
3055 avenue de Prades  
66000 PERPIGNAN

Tél : 04 68 38 21 00  
Fax : 04 68 38 21 12

# Sommaire

## **COMPTES ANNUELS**

Bilan Actif	1
Bilan Passif	2
Compte de résultat	3
Compte de résultat (Suite)	4

## **DETAIL DES COMPTES**

Bilan Actif détaillé	5
Bilan Passif détaillé	8
Compte de résultat détaillé	10

# Comptes annuels

# Bilan Actif

	Brut	Amort. Prov.	Net Au 30/06/2021	Net Au 30/06/2020
Capital souscrit non appelé				
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement		3 349	-3 349	-3 349
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	5 204	2 267	2 937	4 672
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	22 071	18 722	3 349	3 349
Avances et acomptes sur immo. incorporelles				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains	115 067		115 067	115 067
Constructions	1 464 601	1 117 742	346 859	450 508
Installations tech., matériels et outillages industriels	64 794	61 114	3 680	5 109
Autres immobilisations corporelles	224 674	204 905	19 769	16 735
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts	14 045		14 045	18 638
Autres immobilisations financières	110		110	110
<b>TOTAL ( I )</b>	<b>1 910 566</b>	<b>1 408 099</b>	<b>502 467</b>	<b>610 840</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières, autres approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	8 171		8 171	7 812
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>				
<b>Créances</b>				
Clients et comptes rattachés	95 646		95 646	84 506
Autres	116 573		116 573	187 300
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>Valeurs mobilières de placement</b>				
Actions propres				
Autres Titres	1 015 022		1 015 022	1 050 709
<b>Instruments de Trésorerie</b>				
<b>Disponibilités</b>	983 834		983 834	747 426
<b>Charges constatées d'avance</b>	86 072		86 072	107 896
<b>TOTAL ( II )</b>	<b>2 305 318</b>		<b>2 305 318</b>	<b>2 185 648</b>
Frais d'émission d'emprunts à étaler ( III )				
Primes de remboursement des obligations ( IV )				
Ecarts de conversion actif ( V )				
<b>TOTAL GENERAL ( I à V )</b>	<b>4 215 883</b>	<b>1 408 099</b>	<b>2 807 785</b>	<b>2 796 488</b>

# Bilan Passif

	Net Au 30/06/2021	Net Au 30/06/2020
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital social ou individuel dont versé :	96 210	96 210
Prime d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves :		
- Réserve légale	1 892 154	1 928 842
- Réserves statutaires ou contractuelles		
- Réserves réglementées		
- Autres réserves		
Report à nouveau		
<b>Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)</b>	114 867	-36 687
Subventions d'investissement	128 297	163 383
Provisions réglementées		
<b>TOTAL ( I )</b>	<b>2 231 529</b>	<b>2 151 748</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
<b>TOTAL ( I BIS )</b>		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques	100 000	90 000
Provisions pour charges		
<b>TOTAL ( II )</b>	<b>100 000</b>	<b>90 000</b>
<b>EMPRUNTS ET DETTES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	139 162	153 374
Emprunts et dettes financières diverses		-215
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	150 978	199 348
Dettes fiscales et sociales	117 686	126 123
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	66 379	76 110
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	2 049	
<b>TOTAL ( III )</b>	<b>476 256</b>	<b>554 741</b>
Ecart de conversion passif ( IV )		
<b>TOTAL GENERAL ( I à IV )</b>	<b>2 807 785</b>	<b>2 796 488</b>
Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques et CCP		

# Compte de résultat

Compte de résultat	Du 01/07/2020 au 30/06/2021			Du 01/07/2019
	France	Exportation	Total	Au 30/06/2020
<b>Produits d'exploitation (1)</b>				
Ventes de marchandises	11 829	582	12 410	14 497
Production vendue de biens	182 492		182 492	372 557
Production vendue de services	118 280	23 718	141 998	144 986
<b>Chiffre d'affaires Net</b>	<b>312 601</b>	<b>24 299</b>	<b>336 900</b>	<b>532 040</b>
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation reçues			192 382	313 029
Reprises sur amort., dépréciations, provisions, transferts de charges			18 508	24 073
Autres produits			1 003 491	700 200
		<b>TOTAL ( I )</b>	<b>1 551 280</b>	<b>1 569 342</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			15 322	20 317
Variation de stocks (marchandises)			-359	1 224
Achats de matières premières et autres approvisionnements			212 719	302 713
Variation de stocks (matières premières et autres appro.)				
Autres achats et charges externes *			349 959	344 273
Impôts, taxes et versements assimilés			49 124	39 371
Salaires et traitements			420 033	405 339
Charges sociales			174 845	190 011
Dotations aux amortissements sur immobilisations			113 793	120 074
Dotations aux dépréciations des immobilisations				
Dotations aux dépréciations des actifs circulants				
Dotations aux provisions pour risques et charges			10 000	10 000
Autres charges			36 928	35 971
		<b>TOTAL ( II )</b>	<b>1 382 363</b>	<b>1 469 293</b>
* Y compris :				
- Redevances de crédit-bail mobilier				
- Redevances de crédit-bail immobilier				
		<b>RESULTAT D'EXPLOITATION ( I - II )</b>	<b>168 917</b>	<b>100 049</b>
Bénéfice attribué ou perte transférée ( III )				
Perte supportée ou bénéfice transféré ( IV )			137 762	101 149
<b>Produits financiers</b>				
Produits financiers de participation (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé (3)			43	205
Autres intérêts et produits assimilés (3)			31 638	29 798
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
		<b>TOTAL ( V )</b>	<b>31 681</b>	<b>30 003</b>
<b>Charges financières</b>				
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			16 933	21 406
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements				
		<b>TOTAL ( VI )</b>	<b>16 933</b>	<b>21 406</b>
		<b>RESULTAT FINANCIER ( V - VI )</b>	<b>14 748</b>	<b>8 597</b>
		<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS ( I-II+III-IV+V-VI )</b>	<b>45 903</b>	<b>7 497</b>

# Compte de résultat (Suite)

Compte de résultat (Suite)	Du 01/07/2020 Au 30/06/2021	Du 01/07/2019 Au 30/06/2020
<b>Produits exceptionnels</b>		
Sur opérations de gestion	5 765	
Sur opérations en capital	35 086	35 086
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	71 788	
<b>TOTAL ( VII )</b>	<b>112 639</b>	<b>35 086</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Sur opérations de gestion		4 545
Sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	40 774	71 788
<b>TOTAL ( VIII )</b>	<b>40 774</b>	<b>76 333</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL ( VII - VIII )</b>	<b>71 865</b>	<b>-41 247</b>
Participations des salariés ( IX )		
Impôts sur les bénéfices ( X )	2 901	2 937
<b>TOTAL DES PRODUITS ( I + III + V + VII )</b>	<b>1 695 600</b>	<b>1 634 431</b>
<b>TOTAL DES CHARGES ( II + IV + VI + VIII + IX + X )</b>	<b>1 580 732</b>	<b>1 671 119</b>
<b>BENEFICE OU PERTE (TOTAL DES PRODUITS - TOTAL DES CHARGES)</b>	<b>114 867</b>	<b>-36 687</b>
<i>(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs</i>	5 765	
<i>(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs</i>		4 545
<i>(3) Dont produits concernant les entités liées</i>		
<i>(4) Dont intérêts concernant les entités liées</i>		

## **COMPTES ANNUELS 2021**

## **ANNEXES**

## **ANNEXES DES COMPTES ANNUELS ARRETES AU 30/06/2021**

Le bilan clos au 30 juin 2021, regroupent le service dégâts et le service généraux dont le total bilan est de 2 788 703 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 12 404 euros avant affectation.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021.

## **1. Règles générales – Faits majeurs de l'exercice**

### **1.1. Conventions Générales appliquées**

Pour l'élaboration et la présentation des comptes annuels de l'exercice 2021, les conventions du Plan Comptable Général ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Indépendance des exercices.

Il a été fait application des dispositions particulières du règlement ANC 2018-06.

### **1.2. Présentation générale de la traduction comptable des activités de l'association**

La Fédération Départementale des Chasseurs des Pyrénées Orientales, créée en 1981, a pour vocation de favoriser :

- La mise en valeur du patrimoine cynégétique,
- La prévention et l'indemnisation des dégâts de grands gibiers aux cultures,
- La protection et la gestion de la faune et de ses habitats,
- La formation préparatoire des candidats à l'examen du permis de chasser.

#### **1.2.1. Traduction comptable au bilan**

L'activité de la Fédération Départementale des Chasseurs des Pyrénées Orientales se décompose comptablement en deux activités, appelées services :

- Général,
- Dégâts.

Le service général intègre :

- les missions d'administrations générales,
- l'aide aux ACCA
- les actions de formations et la communication
- l'amélioration de la chasse
- la mise en place de projets

Lorsque les outils financiers d'aides aux ACCA s'inscrivent dans ses comptes, ils figurent à l'actif du bilan au poste « Immobilisations financières – prêts ».

La traduction des structures d'accueil de projets, tel la plateforme touristique, se traduisent à l'actif du bilan au poste « Immobilisations corporelles ».

Les ressources obtenues pour financer ces outils figurent au passif du bilan en fonds associatifs en fonction de la nature du financement, à savoir subvention d'investissement ou fonds d'abondement projet (plateforme) qui est assimilé à une mise en réserve.

Les subventions versées aux ACCA AICA pour l'amélioration des zones de chasses (petit gibier) à compter de cet exercice 2018/2019 seront imputées sur trois exercices correspondants à la mise en place des démarches d'amélioration dans chaque ACCA AICA.

Le service dégâts intègre :

- la gestion des dégâts sangliers,
- la gestion des plans de chasse.

Depuis le bilan du 30 juin 2020, les comptes comptables ont été réunis dans une seule comptabilité, une répartition analytique subsiste entre les deux services.

## 1.22. Traduction comptable au compte de résultat

- **Service Général :**

La source de financement principale du service est constituée essentiellement de la vente des droits de chasse. Elle se traduit au compte de résultat dans les sous comptes du poste « Cotisations ».

Accessoirement, les autres sources de financement proviennent de la vente de matériel et des participations au permis de chasser.

La stratégie de financement du service implique une recherche permanente pour l'octroi ou le renouvellement de fonds affectés au fonctionnement de la Fédération Départementale des Chasseurs des Pyrénées Orientales.

Ainsi, les partenariats avec les collectivités ou organismes de droits privés sont inscrits en compte de résultat au poste « Subvention d'exploitation ».

Le compte de résultat est donc principalement impacté par les charges et les produits nécessaires à la réalisation d'amélioration de la chasse, des suivis opérationnels et administratifs liés à ces sous activités.

- **Service Dégâts :**

Le fonctionnement du service est principalement effectué par la vente de dispositifs de marquage des animaux chassés. Ce marquage est une obligation légale qui permet le contrôle et assure une traçabilité des animaux abattus. Ce poste s'élève à 270 233 € au titre de l'exercice 2021 et connaît une hausse de 12 888 €.

La seconde source principale de fonctionnement était la vente du timbre départemental sanglier. Avec 115 212 € en 2020. Elle a été remplacée par la vente des timbres contribution territoriale solidaire (47€ par chasseur) qui a généré un chiffre d'affaire au 30-06-2021 de 319 979 €.

L'activité du service est marquée par le dédommagement des dégâts effectués par les sangliers et cervidés, ils sont retranscrits au compte de résultat dans les postes 601 dédiés, qui connaît une baisse très importante de 101k€.

### **1.3. Faits majeurs de l'exercice**

L'exercice 2021 a été marqué par les faits caractéristiques suivants portant sur la gestion des activités et ont impacté les comptes annuels de l'exercice :

- . La vente des timbres contribution territoriale solidaire de 47 € par chasseurs qui entraîne une nette amélioration du chiffre d'affaires.

- . Poursuite de la crise sanitaire

#### **1.3.1 Faits postérieurs**

La poursuite de la crise sanitaire au-delà de la clôture des comptes entraîne des incertitudes sur sa capacité à réaliser la totalité des tâches qui lui incombent dans des conditions normales. La mesure des incidences financières éventuelles n'est pas réalisée à ce jour. Dans ce contexte, la fédération met en œuvre les différentes mesures mises à sa disposition sur le plan réglementaire, financier et organisationnel afin de poursuivre son activité.

## **2. Principales règles et méthodes comptables appliquées**

Changement de la méthode comptable en application du règlement ANC 2018-06.

### **2.1. Immobilisations corporelles et incorporelles**

Les règles comptables relatives à la définition, à la valorisation et la dépréciation des actifs sont conformes aux récents règlements du Comité de la Réglementation Comptable.

#### **Absence d'immobilisations décomposables :**

L'analyse de chaque catégorie d'immobilisations n'a pas fait ressortir d'immobilisations ayant un caractère décomposable, c'est-à-dire une immobilisation qui possède un ou plusieurs éléments significatifs dont la durée d'utilisation est différente de la structure principale de l'immobilisation.

#### **Modalités d'amortissement retenues :**

La Fédération ne dépassant pas les seuils de présentation simplifiée de l'annexe comptable et n'ayant pas d'immobilisations décomposables, il a été fait usage de la mesure de simplification comptable relative aux amortissements des immobilisations non décomposables.

Cette mesure consiste à retenir, dans les plans d'amortissements de ce type d'immobilisations, la durée d'usage, au lieu de la durée réelle d'utilisation.

Par ailleurs, aucune valeur résiduelle n'a été prise en compte dans les bases d'amortissement compte tenu des durées d'amortissements retenues et de la politique d'utilisation maximale des immobilisations avec une mise au rebut des immobilisations obsolètes.

Conformément au Plan comptable, le mode linéaire a été appliqué à défaut d'un mode d'amortissement plus adapté. Les amortissements pour dépréciation sont donc calculés suivant le mode linéaire.

Les taux les plus couramment pratiqués sont les suivants :

<b>Immobilisations incorporelles et corporelles</b>	<b>Durée</b>
Autres immobilisations incorporelles – Logiciels	1 à 8 ans
Constructions	10 à 50 ans
Installations générales agencements, aménagements divers	5 à 10 ans
Matériel de bureau	3 à 5 ans
Mobilier	5 ans

## **2.2. Provisions inscrites au bilan – Provisions pour risques et charges**

Les provisions pour risques et charges s'analysent en :

.Provision pour engagement des retraites

Le Conseil d'Administration a décidé en date du 25 mars 2014 d'intégrer dans les comptes l'indemnité de départ à la retraite.

Elle est constatée par l'intermédiaire d'une provision, qui sera réajustée à chaque clôture, qui représente la dette actuarielle de l'indemnité probable de départ à la retraite.

Au 30 juin 2021, la dette est de 143 792 euros, et la valeur actuelle probable des indemnités à verser est de 260 578 €.

La constitution de la provision de cette dette va s'effectuer de manière progressive.

Ainsi, elle s'élèvera à 10 000 euros par an jusqu'à atteindre la valeur des indemnités probable à verser.

A ce jour la provision traduite au bilan s'élève à 100 000 €.

## Autres informations

### Fonds dédiés :

N°	PROJET ECOCONTRIBUTION	FD AU 30/06/2020	Projet	ut° au 30-6-21	FD AU 30/06/2021
523	TRAM'CAILLE	-	20 827,85	7 475,81	13 352,04
387	AVI'CAT	1 124,44	8 211,50	8 288,15	- 76,65
430	TRAM'CAT	70 664,02	92 404,40	64 905,87	27 498,53
			cpte 467510		
TOTAL			121 443,75	80 669,83	40 773,92
			cpte 7485100		
					40 773,92

## **BUDGET PREVISIONNEL 2022/2023 PAR MONSIEUR JOSE SOLA TRESORIER**

Ce budget prévisionnel 2022-2023 vous a été présenté aux réunions de secteur et vous en avez le détail dans votre dossier d'Assemblée Générale.

Avec 1.655.623 euros de produits et 1.639.073 euros de charges et un résultat excédentaire de 16.550 euros, ce budget reste prudent.

En matière de recettes, nous avons considéré, comme nous avons pu le constater en 2021-2022, qu'il y aurait une stabilité au niveau des validations.

Ce constat est général et nous le retrouvons dans beaucoup de Fédérations d'importance équivalente à la nôtre.

Pour les autres produits de ce budget nous avons inscrit les bénéfices de cette réforme qui ont vocation bien sûr à se pérenniser, comme cela nous avait été promis et qui représentent 119.953 euros.

En matière de subventions, seules celles qui ont fait l'objet d'une notification pour des dossiers en cours de réalisation, ont été prises en compte, que ce soit auprès de nos partenaires que sont le Conseil départemental et le Conseil Régional et bien sur l'éco contribution que nous mobilisons au travers de plusieurs dossiers. Ce sont donc 95.000 € qui sont inscrits dans cette rubrique.

Une légère augmentation de la validation de 1,43 € qui passe de 95 € à 96,43 €, augmentation décidée par les instances nationales.

Le reste des recettes comme vous pouvez le voir **sur l'écran** reste inchangé.

Il faut souligner un point important : **La baisse de la contribution territoriale de solidarité départementale, qui passe de 42 euros à 40 euros.**

C'est un engagement que nous avons pris et qui est la conséquence des efforts que vous avez fait en matière de maîtrise des dégâts aux cultures.

Pour ce qui est des charges de ce budget, un objectif de maîtrise de ces dernières a été le maître mot du Conseil d'administration.

Maîtrise des charges courantes, même si nous serons, comme tout le monde, impactés, par les augmentations, dont nous faisons le constat au quotidien.

Ces charges intègrent également une revalorisation des salaires de nos personnels, que nous avons opérée courant du troisième trimestre 2021.

Nous y retrouvons également la provision retraite que nous nous sommes engagés à constituer pour pallier les indemnités de départ et que nous avons établie à hauteur de 10.000 € par an.

Provision également pour les dossiers de dégâts qui font l'objet d'une procédure judiciaire à hauteur de 60.000 €.

Enfin une volonté affichée du Conseil d'Administration d'une mesure d'aide aux aménagements destinés au petit gibier que la commission ad hoc aura la charge de distribuer après étude des dossiers. 25.000 € y sont affectés. Ils viennent en complément du dossier biodiversité que nous mobilisons auprès du Conseil départemental.

Je vous remercie de votre écoute, et restons, le Président et moi, à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires.

<b>Vote des Résolutions</b> <b>Présentées par Monsieur Daniel BAUX Vice-Président</b>
--

A l'issue de ces travaux statutaires l'ensemble des résolutions ont été, comme chaque année, soumises au vote. ([cliquer ici pour visualiser la séquence](#))

<b>Résolution 1 : compte-rendu d'activité</b> <i>L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport Moral et d'Activité du Président et les rapports des administrateurs en ce qui concerne les travaux des commissions et groupes de travail durant l'exercice 2020/2021, approuve l'ensemble de ces rapports.</i>		
<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>	<b>Pour : Unanimité</b>
<b>Résolution 2 : Bilan, compte de résultat, Rapport commissaire aux Comptes</b> <i>L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport financier, du compte de résultat et du bilan présenté conjointement par M. Michel ORIOL et Mme Anne-Charlotte BEDOS du cabinet d'expertise comptable IN EXTENSO, ainsi que le rapport de Monsieur le Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2021, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.</i>		
<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>	<b>Pour : Unanimité</b>
<b>Résolution 3 : Affectation de résultats</b> <i>L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter les résultats de l'exercice clos le 30 juin 2021 : <b>+114 865,45€</b>, au compte en report à nouveau.</i>		
<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>	<b>Pour : Unanimité</b>
<b>Résolution 4 : Quitus</b> <i>L'Assemblée Générale donne quitus au Conseil d'Administration de la FDC66 de sa gestion au titre de l'exercice 2020-2021.</i>		
<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>	<b>Pour : Unanimité</b>
<b>Résolution 5 : Budget prévisionnel</b> <i>L'Assemblée Générale, après avoir entendu la présentation par le trésorier des tarifs applicables pour la prochaine saison cynégétique, approuve le budget prévisionnel 2022/2023 caractérisé par :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ un total de produits de 1 655 623€.</li> <li>➤ un total de charges de 1 639 073€.</li> </ul>		
<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>	<b>Pour : Unanimité</b>

## Rapport Moral du Président SANSON et Présentation des Candidats

[\(cliquer ici pour visualiser la séquence\)](#)

Merci encore une fois de votre confiance pour le vote des résolutions.

La chasse, comme l'agriculture d'ailleurs, subit depuis quelques temps des turbulences !

Souvenez-vous du fameux RIP (référendum d'initiative populaire) qui ne prévoyait **que des interdits !**

Plus de sapins de Noël assimilés à des arbres morts,  
Plus de Tour de France pas écolo-compatible,  
Plus de barbecues et de feux de bois à cause des particules fines, Plus de foie gras mais, de la viande qui ne serait plus de la viande, du poisson qui ne serait plus du poisson !

**Ajoutez-y** une taxe sur le gazon, plus de voitures dans les villes, des champs d'éoliennes partout sur terre comme sur mer, et pourquoi pas, plus d'humains sur la Terre, cela fait partie de leurs propos... !

**Vous les avez tous reconnus ! Je ne peux, à cette heure, déontologie électorale oblige, les nommer, ce sont les « ATILAS de la table rase »  
Ça suffit !!!**

**Alors merci aux Parlementaires présents de ne pas avoir signé ce RIP stupide !**

Demain notre devoir de citoyens sera de prendre part à ce qui est le fondement même de notre République.

Notre devoir de chasseur sera aussi de mettre un bulletin dans l'urne selon l'ambition des candidats concernant notre passion, même si, comme je l'ai dit lors des réunions de secteur, la chasse ne peut pas être l'enjeu d'une élection présidentielle.

Tout un chacun a le droit d'être critique vis-à-vis de la chasse. Cela ne me pose et ne m'a jamais posé de problème.

Par contre, je refuse qu'on abîme la chasse et ses millions de pratiquants sous de faux prétextes, qu'ils soient électoralistes voire simplement démagogiques en réclamant la fin de la chasse à longueur de médias.

**Je ne vais pas me cacher et faire la politique de l'autruche.**

Il y a des engagements forts et sans ambiguïté dans les programmes de certains candidats en faveur de la Chasse, du maintien de notre mode de vie et de nos traditions, de la ruralité en général.

La Fédération n'a jamais fait de politique et je ne vais pas déroger à la règle.

Mais ne nous trompons pas !

Ces « Attilas verts » sont nos principaux opposants. Ils ne lésinent pas sur les idées lumineuses pour aller chercher des voix et redoublent, avec leurs associations, de trouvailles pour, je vais reprendre un mot à la mode, « emmerder » les Français !

Ils nous promettent des lendemains qui déchantent, que vous soyez d'ailleurs chasseurs ou non chasseurs.

Sur ce sujet une pétition nationale est en cours sur le site du Sénat.

Elle demande la fin de la réduction fiscale pour les dons aux associations qui utilisent des moyens illégaux contre des activités légales.

Cette pétition atteint aujourd'hui les 55 000 signatures. Nous sommes à la moitié du chemin. Nous devons atteindre les 100 000 signatures d'ici la mi-août pour que le Sénat se saisisse de la demande du Président de notre fédération Nationale.

Je lance un appel solennel et compte sur votre mobilisation. Il est **EXTREMEMENT** important que nous agissions avec les mêmes méthodes et les mêmes armes que nos opposants !

Si vous avez des difficultés pour accéder à cette pétition, la FDC est à votre disposition. Sur ce point l'essentiel est dit !

En début de propos, je vous ai remercié pour vos votes des résolutions,

Je vous en remercie d'autant plus que depuis maintenant six années vous me reconduisez invariablement cette confiance.

Je tiens à vous remercier également pour les bons moments de franchise et d'accueil que certains m'ont permis de passer sur leurs territoires. De bons souvenirs !!

C'est grâce à cette confiance, à la richesse de ces rencontres et de ces échanges, qu'après une nécessaire période de réflexion personnelle, j'ai décidé de briguer un nouveau mandat à la tête de la Fédération.

J'évoque ma nécessaire réflexion non pas par manque d'énergie ou de motivation, **bien au contraire**, mais en étant bien conscient que cette décision implique un lourd prix à payer sur ma vie privée.

Permettez-moi d'adresser un clin d'œil à mon épouse, qui accepte ces petits sacrifices.

Je n'aurais jamais imaginé, lorsque j'ai succédé à Alain ESCLOPE, que les fonctions de Président allaient évoluer aussi rapidement et que les responsabilités qui s'y rattachent iraient, elles aussi, crescendo.

Paradoxalement ce sont ces mêmes charges tellement passionnantes, je l'avoue, qui ont balayé mes infimes doutes.

Soyez ainsi rassurés de toute ma détermination et assurés de ma totale disponibilité pour continuer à me battre pour vous.

Je ne vous cache pas que durant la prochaine mandature la « pente sera raide » et la route semée d'embûches. Quelle que soit ma volonté je ne peux et ne pourrai rien faire seul !

Vous l'avez constaté lors du compte rendu d'activité, je suis entouré d'une équipe motivée, solidaire et engagée. Nous sommes tous animés par cette même passion et notre unité fait notre force. **Chers Amis Merci !**

En 2016, 5 nouveaux administrateurs ont intégré le CA.

Six ans plus tard, 4 nouveaux venus ont répondu positivement à mes sollicitations.

Issus d'horizons et de générations différents ils apporteront, chacun dans leur domaine, avec leur personnalité et leurs compétences leur pierre à l'édifice et consolideront l'union de la chaîne cynégétique.

Voici donc l'équipe presque au complet (Absence d'Antoine RUBIRA) qui dans quelques minutes va solliciter vos suffrages pour vous accompagner et être à votre écoute tout au long des six prochaines années.

Le travail est déjà sur le bureau du Directeur. C'est le fameux Schéma Départemental de Gestion Cynégétique pour la période 2022/2028 qui va occuper les journées et les soirées du Conseil d'Administration.

Je rappelle que ce document cadre départemental est opposable à l'ensemble des chasseurs et des structures cynégétiques.

Je souhaite que sa rédaction soit la plus participative possible. Elle sera le fruit de nombreuses réunions de concertation pour refléter les orientations de la chasse départementale.

Nous créerons donc une commission spécifique et développerons une étroite relation avec vous, acteurs cynégétiques ainsi qu'avec les acteurs ruraux départementaux, agriculteurs, forestiers mais aussi les autres utilisateurs de la Nature comme la Fédération Départementale des Randonneurs, n'est-ce pas Monsieur VERGNES et bien évidemment les services de l'Etat, OFB et DDTM qui nous accompagneront dans la partie réglementaire.

Enfin, je ne peux terminer ce rapport moral sans évoquer la Présidence de votre Fédération Nationale.

Une réflexion revient très souvent à mon esprit, « Que serait devenue la Chasse Française sans Willy SCHRAEN durant ces 6 dernières années ? ». Je vais vous répondre, sans hésitation, « Nous serions au fond du trou ».

Willy SCHRAEN, qui a toujours bénéficié de mon soutien, a été plébiscité, à juste titre, lors de l'AG à Paris le 22 mars 2022.

Même s'il n'a pas tout réussi, il était le seul à pouvoir sauver l'essentiel. Merci Willy.

Voilà tout est dit ou presque !

Merci de votre écoute.

Le Président invite, par ordre alphabétique, les nouveaux candidats au poste d'Administrateur à se présenter. Messieurs ARGILES Arnaud, CABASSOT Jean, MARTIN Diego et ROIG Jérôme sont appelés par ordre alphabétique par le Président SANSON et chacun d'eux s'accorde quelques secondes pour faire part à l'assistance de ses motivations.

L'ordre du jour appelle à la procédure électorale pour élire le prochain conseil d'Administration pour les six prochaines années.

Le Président indique que conformément aux statuts des Fédérations cette année est une année d'élection pour l'ensemble des Fédérations Départementales en France

Le Président SANSON informe l'Assemblée Générale que le scrutin se déroulera à bulletin secret et sera placé, ainsi que le dépouillement, sous le Contrôle de Maître CHAZEL Emmanuelle, Huissier de Justice.

Il invite dès cet instant les membres de l'Assemblée à être attentifs aux indications du Directeur qui (sic) – « va vous préciser les modalités de ce scrutin ».

Ce dernier, Gilles TIBIE, indique que seule la liste « Pour une chasse populaire, durable et responsable » représentée par Jean-Pierre SANSON s'est portée candidate.

Chaque votant va être appelé nominativement en suivant l'ordre alphabétique des structures présentes dans la salle. Les ACCA dans un premier temps, suivies des AICA, pour finir par les chasses privées.

Il précise que chaque votant recevra une enveloppe « kraft » contenant un unique bulletin à valeur du nombre de voix dont il dispose. Celui-ci correspondant au total des voix terrains et/ou voix chasseurs représentées.

Il lui sera également remis une enveloppe de vote de couleur violette qui sera à glisser dans l'urne après passage dans l'isoloir.

Pour finir et avant de regagner l'assemblée, chaque électeur sera invité à émarger le registre qui lui sera présenté.

Il rappelle enfin à toutes et tous que :

- Le passage dans l'isoloir est obligatoire.
- Le vote par liste entière est obligatoire.
- Chaque enveloppe ne devra contenir qu'un seul bulletin sous peine de nullité.
- Constituent également un vote nul tout panachage, rature, mention, déchirure sur un bulletin ou présence dans l'enveloppe de tout autre document que le bulletin officiel.
- L'absence de bulletin ou l'insertion d'une page blanche dans l'enveloppe seront quant à elles comptabilisées comme un vote blanc.

## **Election du Conseil d'Administration**

L'assemblée Générale est suspendue durant une demie heure afin de permettre à chaque électrice et chaque électeur de participer au scrutin.

Dès la fin du scrutin les travaux reprennent et l'ordre du jour appelle aux interventions des différentes personnalités.

### **Allocution de Madame Fabienne BONET Présidente CHAMBRE D'AGRICULTURE** [\(cliquer ici pour visualiser l'intervention\)](#)

Après avoir exprimé son sentiment sur la qualité et la haute tenue de cette Assemblée Générale la Présidente de la Chambre d'Agriculture a tenu à faire part de la situation extrêmement tendue à laquelle doivent faire face de nombreux agriculteurs. Elle s'est montrée très inquiète sur l'agriculture en général et sur celle du département en particulier.

Elle fustige l'extrémisme « vert » qui n'ont (sic) – « qu'une envie, c'est que l'on disparaisse » et appelle à la solidarité entre chasseurs et agriculteurs notamment pour la signature de la pétition nationale (ndrl : que Jean Pierre SANSON a évoquée dans son rapport moral)

Elle évoque ensuite le dossier des dégâts aux récoltes et précise que bien évidemment en accord avec la Fédération, chacun doit faire face à ses obligations et met en avant l'ensemble du travail réalisé conjointement avec la Fédération et l'Etat en faisant référence à la Charte mais également au rédactionnel du plan de gestion sanglier. A l'issue d'un discours fort bien étayé Madame la Présidente fait une déclaration forte de sens (sic) « Nous serons à vos côtés pour la défense de notre ruralité. Nous serons forts ensemble ! »

### **Allocution de Monsieur le Conseiller Départemental Michel GARCIA** [\(cliquer ici pour visualiser l'intervention\)](#)

*« Je tiens à saluer le contenu et la qualité de votre assemblée »  
« Le Conseil Départemental sera auprès de vous pour que la chasse puisse perdurer »*

### **Allocution de Monsieur le Conseiller Régional Julien BARAILLE** [\(cliquer ici pour visualiser l'intervention\)](#)

*« Vous pouvez compter sur le soutien de notre Présidente Carole DELGA et de la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée pour vous accompagner dans vos projets »*

### **Allocution de Monsieur le Sénateur Jean SOL** [\(cliquer ici pour visualiser l'intervention\)](#)

*« Je sais combien la chasse est au cœur de notre art de vivre. [...] vos travaux doivent œuvrer pour une pratique de la chasse toujours plus respectueuse et durable garantissant la plus grande sécurité de tous »*

**CONCLUSION : JEAN-PIERRE SANSON ([cliquer ici pour visualiser la séquence](#))**

Durant le laps de temps des interventions ci-dessus le dépouillement des votes a pu être terminé Jean Pierre SANSON annonce les résultats.

**Récapitulatif sous forme de tableaux :**

	Electeurs (personnes physiques)	Représentant		Voix
		Structures cynégétiques		
		Total	Détail	
<b>Inscrits</b>	322	272	209 ACCA	8812
			28 AICA	
			35 chasses privées affiliées	
<b>Présents</b>	184	143	117 ACCA	5740
			14 AICA	
			12 chasses privées affiliées	
<b>Votants</b>	181	141	115 ACCA	5662
			14 AICA	
			12 chasses privées affiliées	

	Bulletins	Voix
<b>Total</b>	181	5662
<b>Exprimés</b>	178	5470
<b>Liste « Pour une chasse populaire, durable et responsable »</b>	178	5470
<b>Blancs</b>	1	192
<b>Nuls</b>	2	

Jean Pierre SANSON remercie les électeurs de ce résultat. Il tient également à les remercier pour la tenue de cette Assemblée Générale. Il indique que (*sic*) – « *cela veut peut-être dire que l'on arrive à répondre tout au long de l'année à vos préoccupations* »

Il tient à préciser qu'il a omis de faire référence dans son compte rendu d'activité à l'engagement financier de Perpignan Méditerranée Métropole à hauteur de 50 000 euros annuel, cette somme venant compléter les aides pour le financement des clôtures pérennes sur le périmètre de PMM.

Enfin, il remet, au Colonel, Arnaud GOUDARD, une étude réalisée par les services techniques de la Fédération, cette étude portant sur l'aménagement environnemental de l'enceinte du groupement de Gendarmerie à Perpignan.

Il conclut ses travaux en souhaitant une bonne fin de journée aux participants et en les invitant se retrouver au Domaine de ROMBEAU pour partager un repas dans la convivialité.

Le Président

Jean Pierre SANSON



Le Secrétaire

François GARRABE

